



Communiqué de presse

Le Conseil national du Travail s'est réuni en séance plénière le 10 mars 2021 à 9 heures sous la présidence de monsieur R. Delarue.

Dispositions diverses sur le plan du droit du travail

Au cours de sa séance du 10 mars 2021, le Conseil s'est prononcé sur le chapitre « Diverses mesures sur le plan du droit du travail » d'un avant-projet de loi concernant la pandémie de COVID-19 dans le prolongement de son avis n° 2.187 du 2 décembre 2020.

Ce texte est disponible sur le site du Conseil (www.cnt-nar.be).